



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Association Les Papillons Blancs de l'Essonne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Association Les Papillons Blancs de l'Essonne
3 avenue du Général de Gaulle - 91090 Lisses

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Association Les Papillons Blancs de l'Essonne

3 avenue du Général de Gaulle - 91090 Lisses

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de l'association Les Papillons Blancs de l'Essonne,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Les Papillons Blancs de l'Essonne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.6 Changement de méthode comptable de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la comptabilisation de la provision pour indemnité de départ à la retraite.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 7 juin 2024

KPMG SA

Erik

Boulois

Signature
numérique de
Erik Boulois
Date : 2024.06.07
12:47:21 +02'00'

Erik Boulois

Associé



ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS DE L'ESSONNE

Comptes annuels

31.12.2023

Sommaire

BILAN	3
COMPTE DE RESULTAT (partie 1 sur 2)	5
COMPTE DE RESULTAT (partie 2 sur 2)	6
ANNEXE	7
1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	7
1.1 Projets d'investissement et Evènements majeurs _____	8
1.2 Les résultats comptables par établissement _____	8
1.3 Description de l'objet Social de l'association _____	9
1.4 Autorisations / Agréments _____	9
1.5 Financement des établissements : _____	9
1.6 Changement de méthode comptable _____	10
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES	10
2.1 Cadre légal de référence et cadre applicable au secteur _____	10
2.2 Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif _____	10
2.2.1 Immobilisations incorporelles _____	10
2.2.2 Immobilisations corporelles _____	10
2.2.3 Immobilisations financières _____	11
2.2.4 Stocks _____	11
2.2.5 Valeurs Mobilières de Placement _____	12
2.2.6 Disponibilités _____	12
2.3 Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif _____	12
2.3.1 Fonds propres _____	12
2.3.2 Provisions pour risques et provisions pour charges _____	13
2.3.3 Fonds dédiés _____	13
2.4 Règles et méthodes relatives aux postes du compte de résultat _____	13
2.4.1 Dons _____	13
2.4.2 Subventions de fonctionnement _____	14
2.4.3 Produits liés aux financements réglementaires : Dotation globale de financement et Prix de journée. _____	14
2.5 Autres règles et méthodes comptables _____	14
2.5.1 Engagements liés aux départs à la retraite _____	14

2.5.2	Contributions volontaires en nature	15
3.	COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN	16
3.1	Immobilisations incorporelles et amortissements	16
3.1.1	Tableau de variation des immobilisations incorporelles	16
3.1.2	Tableau de variation des amortissements	16
3.2	Immobilisations corporelles et amortissements	16
3.2.1	Tableau de variation des immobilisations corporelles	16
3.2.2	Tableau de variation des amortissements	17
3.3	Immobilisations financières	17
3.3.1	Tableau de variation des immobilisations financières (montants bruts)	17
3.4	Échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	17
3.5	Produits à recevoir et Charges à payer et comptes de régularisation actif / passif	18
3.5.1	Produits à recevoir et charges à payer	18
3.5.2	Comptes de régularisation	19
3.6	Fonds propres	19
3.6.1	Tableau de variation des fonds propres	19
3.6.2	Tableau d'affectation des résultats	20
3.7	État des provisions pour risques et charges	20
3.8	Valeurs Mobilières de Placement	21
3.9	Tableau de variation des fonds dédiés	21
3.10	Tableau des emprunts	21
4.	AUTRES INFORMATIONS	22
4.1	Ventilation de l'effectif salarié de l'association	22
4.2	Rémunération des dirigeants élus	22
4.3	Contributions volontaires en nature	22
4.4	Engagements hors bilan	23
4.5	Honoraires du Commissaire aux comptes	23

BILAN

ACTIF	Montant Brut 2023	Amort.& Dépréciation 2023	Montant Net 2023	Montant Net 2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	88 184	88 184	-	-
Frais de recherches et de développement	158 132	158 132	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires	519 916	418 806	101 110	65 194
Autres immobilisations incorporelles	6 144	6 144	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	61 406
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	4 088 770	255 961	3 832 809	1 800 222
Constructions	46 201 673	14 846 273	31 355 401	13 525 602
Installations techniques, matériel et outillage industriel	4 181 382	3 145 155	1 036 227	455 199
Autres immobilisation corporelles	7 716 380	6 368 545	1 347 835	1 489 046
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	9 090 960
Avances et acomptes	-	-	-	-
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	29 516	-	29 516	29 516
Autres titres immobilisés	268 309	-	268 309	266 891
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	143 095	-	143 095	127 614
TOTAL I	63 401 501	25 287 200	38 114 301	26 911 649
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours	5 811	-	5 811	54 784
Avances et acomptes sur commandes	35 362	-	35 362	8 005
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	2 768 398	19 345	2 749 053	3 565 596
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	2 203 477	394	2 203 083	3 098 222
Valeurs mobilières de placement	217 139	-	217 139	217 139
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	17 802 234	-	17 802 234	12 100 499
Charges constatées d'avance	90 403	-	90 403	85 733
TOTAL III	23 122 823	19 738	23 103 084	19 129 978
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	86 524 324	25 306 938	61 217 386	46 041 627

PASSIF	Montant 2023	Montant 2022
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	252 608	252 608
Fonds propres complémentaires	326 189	326 189
Fonds associatifs avec droit de reprise (apports)		
Fonds statutaires	-	-
Fonds complémentaires	4 192	4 192
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves		
Réserves Statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves pour projet de l'entité	13 559 206	12 856 569
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociale sous gestion contrôlée</i>	<i>13 337 830</i>	<i>12 635 193</i>
Autres Réserves	62 062	62 062
Report à nouveau	5 929 653	7 266 432
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>4 259 898</i>	<i>4 137 060</i>
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	1 206 837	795 216
<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>1 490 285</i>	<i>794 891</i>
Situation nette fond propres S/ Total	21 340 748	21 563 268
Fonds propres consommables	-	-
Subventions d'investissement	4 392 573	2 077 595
Provisions réglementées	6 421 598	7 466 264
TOTAL I - Fonds Propres	32 154 918	31 107 127
Fonds dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		-
Fonds dédiés	1 325 559	676 592
TOTAL II	1 325 559	676 592
Provisions pour risques	748 171	264 794
Provisions pour charges	1 740 538	-
TOTAL III	2 488 709	264 794
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	19 352 295	5 853 047
Emprunts et dettes financières divers	691	691
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 361 468	1 290 102
Dettes des legs ou donations	-	-
Dettes fiscales et sociales	3 411 777	2 909 573
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	928 763	3 047 321
Autres dettes	188 205	892 381
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	5 000	-
TOTAL IV	25 248 199	13 993 114
Ecart de conversion Passif	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	61 217 386	46 041 627

COMPTE DE RESULTAT (partie 1 sur 2)

	Montant 2023	Montant 2022	Evolution N/N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION :			
Cotisations	10 190	11 189	- 999
Ventes de biens et de services	2 566 660	2 061 764	504 896
Produits de tiers financeurs			
- Concours publics et subventions d'exploitation (note 1)	30 491 223	26 274 799	4 216 424
- Ressources liées à la generosité du public (note2)	10 543	3 365 552	- 3 355 009
Reprises de provisions et transferts de charge	102 107	183 893	- 81 786
Utilisation Fonds dédiés	371 522	31 397	340 124
Autres produits	16 189	21 210	- 5 021
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	33 568 434	31 949 804	1 618 630
CHARGES D'EXPLOITATION :			
Achats de marchandises	12 424	3 430	8 995
Variation de stock	-	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	5 447	31 224	- 25 777
Variation de stock	48 974	40 012	8 961
Autres achats et charges externes	8 270 627	7 101 696	1 168 931
Aides financières	-	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	1 485 552	1 489 639	- 4 087
Salaires et traitements	14 133 049	13 863 867	269 182
Charges sociales	5 799 826	5 822 659	- 22 832
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 690 341	2 099 442	590 900
Report en fonds dédiés	71 900	432 281	- 360 381
Autres Charges	18 821	84 082	- 65 261
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	32 536 962	30 968 332	1 568 630
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 031 473	981 472	50 001
PRODUITS FINANCIERS :			
De participation	83	-	83
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	43 110	7 760	35 351
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-	-
Différences positives de change	-	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS	43 193	7 760	35 434
CHARGES FINANCIERES :			
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	-	-	-
Intérêts et charges assimilées	97 884	119 913	- 22 030
Différences négatives de change	-	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-
TOTAL IV CHARGES FINANCIERES	97 884	119 913	- 22 030
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	- 54 690	- 112 154	57 463
3. RÉSULTAT COURANT (R. EXPLOITATION -R. FINANCIER)	976 782	869 319	107 464

COMPTE DE RESULTAT (partie 2 sur 2)

	Montant 2023	Montant 2022	Evolution N/N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	257 810	341 998	- 84 188
Sur opérations en capital	110 670	7 241 943	- 7 131 273
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	72 210	351 222	- 279 012
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS	440 690	7 935 163	- 7 494 473
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	189 426	289 868	- 100 442
Sur opérations en capital	2 800	190 347	- 187 546
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	8 668	7 529 050	- 7 520 382
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELS	200 894	8 009 265	- 7 808 371
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	239 795	-74 103	313 898
Participation des salariés aux résultats (IX)			
Impôts sur les bénéficiaires (VIII)	9 741		9 741
Total des produits	34 052 317	39 892 726	- 5 840 409
Total des charges	32 845 481	39 097 511	- 6 252 030
5. RÉSULTAT TOTAL (BENEFICE OU PERTE)	1 206 837	795 216	411 621
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature	190 605	-	190 605
Bénévolat	50 555	-	50 555
TOTAL	241 160	-	241 160
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services			
Prestations	190 605	-	190 605
Personnel bénévole	50 555	-	50 555
TOTAL	241 160	-	241 160

Note 1 : dont Contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales : 30 491 223.

Note 2 : changement de présentation des aides ASP pour les travailleurs handicapés.
En 2023, les aides sont présentées dans la rubrique Concours publics et subventions.

ANNEXE

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 des Papillons Blancs de l'Essonne ont été arrêtés par le Conseil d'Administration et sont caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan :	61 217 386 Euros
Total du compte de résultat est de :	
- En charges :	32 845 481 Euros
- En produits :	34 052 317 Euros
Le résultat de l'exercice (Excédent) :	1 206 837 Euros

Ledit résultat se décompose pour les 3 derniers exercices comme suit :

		2021	2022	2023				
		Resultats comptables CA 2021	Resultats comptables CA 2022	Resultats comptables CA 2023	Resultats Administratifs CA 2023 (C.Admin)	DNO CP/RTT/RFC proposé	Résultats à affecter CA 2023	
Gestion Conventionnée	02_FH Horizon	-135 586	23 772	330 463	330 463	5 632	324 830	
	08_FJ Les Bordes	-202 135	-16 904	77 848	77 848	-6 825	84 673	
	07_FV 5 sens	-139 567	-167 654	374 839	374 839	-21 876	396 715	
	12_FHV Les Coquibus	40 939	-61 636	341 205	341 205	-24 611	365 816	
	sous total CD 91	-436 349	-222 421	1 124 354	1 124 354	-47 680	1 172 034	
	ARS	05_MAS Orée du Bois	210 480	303 552	546 578	546 578		546 578
		04_IME Les pampoux	368 873	339 138	348 145	348 145		348 145
		04b_SESSAD	19 696	114 424	95 415	95 415		95 415
		03_ESAT Nacelle	219 900	419 856	369 330	369 330		369 330
		13_ESAT Aqueduc	139 013	101 855	69 066	69 066		69 066
09_BAPC Nacelle		-306 253	-255 963	-375 404	-375 404		-375 404	
19_BAPC Aqueduc		-55 268	-90 785	-125 377	-125 377		-125 377	
01_Direction générale	137 877	85 234	-561 821	-561 821		-561 821		
sous total ARS	734 317	1 017 312	365 931	365 931	0	365 931		
Total gestion conventionnée		297 968	794 891	1 490 285	1 490 285	-47 680	1 537 965	
Gestion non conventionnée	Gestion Propre	11 242	325	27 733	27 733		27 733	
	Total gest. non conventionnée	11 242	325	27 733	27 733	0	27 733	
TOTAL PB 91 (*)		309 210	795 216	1 518 018	1 518 018	-47 680	1 565 698	
Variation PIDR				-311 181				
				1 206 837				

(*) Hors écritures d'éliminations intercos en consolidation

Le retraitement des provisions pour CP, nous amène à présenter un résultat administratif de 1565 697,76 Euros.

1) Depuis l'exercice comptable 2013, les écritures relatives à la reprise des résultats N-2 ne font plus l'objet d'une comptabilisation. Elles sont néanmoins prises en compte dans la détermination du résultat à affecter.

(2) DNO : Les dépenses non opposables aux tiers financeurs sont des dépenses refusées par l'autorité de tarification (pour l'essentiel il s'agit des provisions CP et JRTT, en application du 3° de l'article L.314-45.

1.1 Projets d'investissement et Evènements majeurs

- MAS « L'Orée du Bois » :

Les travaux de la MAS se sont en partie finalisés au cours de l'année 2023 avec des visites de conformité et de l'ARS qui sont déroulées positivement en septembre 2023. L'ARS a fortement apprécié le rendu de l'établissement et l'aspect novateur obtenu.

Les résidents ont emménagé dans ce nouvel établissement fin septembre sans qu'aucun « anicroche » se fasse ressentir. Ils sont plutôt dans l'ensemble satisfaits et apaisés par leur nouvel espace de vie. Les familles sont également globalement satisfaites du rendu actuel. Il conviendra ensuite de continuer à l'aménager pour rendre des espaces de vie vivants et harmonieux.

Quelques ajustements ont été effectués sur la fin du trimestre avec les entrepreneurs. Il reste à réaffecter le bâtiment « Normandie », pour mettre en œuvre des activités ludiques et dynamique pour les résidents et leurs familles.

Le financement de ce projet est constitutif d'un emprunt réalisé à la BFCC sur 30 ans, d'une subvention de la CNSA à travers un PAI validé en 2020 et de 2 subventions régionales pour les innovations apportées à ce bâtiment notamment par l'autoconsommation accessible par la pose des panneaux photovoltaïque.

Enfin, la vente du site de Courcouronnes a permis d'assumer les travaux supplémentaires liés aux aléas du chantier et quelques financements d'exploitations pour l'accompagnement du personnel.

- IME « Les Pampoux » :

L'IME a également vu la finalisation des travaux de ces nouveaux locaux administratifs. Les équipes ont emménagé dans des locaux spacieux, harmonieux et apaisants en début d'année 2023. Il reste à entamer le prochain projet de réfection du bâtiment d'activité pour lequel une recherche de financement est nécessaire.

1.2 Les résultats comptables par établissement

- MAS « L'Orée du Bois » présente un résultat excédentaire de : 546 577.74 euros

Les principales explications à ce résultat sont :

- Baisse des charges d'exploitation due à la baisse du taux d'occupation en internat permanent (-9%).
- Base pérenne 2023 actualisée avec un taux de 2.53 % contre 0.46 % en 2022 (intégration du SEGUR en pérenne en 2023).

- IME les Pampoux : présente un résultat global excédentaire de 443 560.17 euros répartie en :

- L'IME : Résultat excédentaire = 348 145.33 euros
- Le Sessad : Résultat excédentaire = 95 414.84 euros

- Le pôle Esat : présente un résultat global déficitaire de – 62 385.63 euros réparti en :

- Esat La Nacelle Social : Résultat excédentaire = 369 329.97 euros
- Esat La Nacelle Commercial : Résultat déficitaire = -375 403.95 euros
- ESAT Aqueduc Social : Résultat excédentaire = 69 065.84 euros
- ESAT Aqueduc Commercial : Résultat déficitaire = -125 377.49 euros

- Pôle foyers
 - Le Foyer de Vie – « Résidence les 5 sens » présente un résultat comptable excédentaire de 374 838.96 euros.
 - Le Foyer d'Hébergement et de Vie – « Résidence Coquibus » présente un résultat comptable excédentaire de 341 205.03 euros.
 - Le Foyer d'Hébergement – « L'Horizon » présente un résultat comptable excédentaire de 330 462.54 euros.
 - Le Foyer de Jour – « Les Bordes » présente un résultat comptable excédentaire de 77 847.69 euros.

1.3 Description de l'objet Social de l'association

Conformément à l'article 2 de ses statuts, l'Association a pour but d'apporter aide et soutien aux personnes en situation de handicap et à leurs familles, de créer et gérer des établissements médico-sociaux spécialisés pour les accompagner, assurer leur épanouissement et favoriser leur insertion dans la société.

L'Association accompagne 661 personnes en situation de handicap, de l'enfance au grand âge au sein de ses 9 établissements et services qui emploient 360 salariés (au 31/12/2023).

1.4 Autorisations / Agréments

Aucune évolution d'agrément n'est intervenue au cours de l'exercice 2023 pour les établissements des Papillons Blancs de l'Essonne.

CPOM II années 2014 à 2018 : Des actions ont été engagées avec les services de l'ARS depuis 2018 au niveau du dialogue de gestion et du diagnostic du CPOM II, en prévision de la signature d'un CPOM III pour les années 2019 à 2023. Une réunion avec le CD91a eu lieu en début d'année 2023 qui a pu aboutir à un accord verbal sur le contenu du CPOM III.

Les frais de siège ont été validé par l'ARS conjointement avec le CD91.

En cette fin d'année, nous sommes en attente du formalisme du CPOM III définitif pour envisager une signature tripartite. Ce CPOM pourra être rétroactif au 01/01/2023.

1.5 Financement des établissements :

La dotation globale attribuée en 2023 a évolué de + 3.32% intégrant l'impact des indemnités Segur et la valorisation du point d'indice de la convention.

Des CNR ont été attribués à la MAS et à l'IME pour un montant total de 67 351€ pour une mise en œuvre de formation notamment en lien avec l'accompagnement du public « Autistes » de nos établissements. Du matériel adapté aux activités sportives a également été financé à l'IME.

Quant aux établissements du CD91, comme en 2022, une convention de financement partielle a été signée fin décembre au titre des indemnités Segur et de la valorisation des points, sans les charges.

Pour autant, le CD91 a accédé en partie à nos attentes en revoyant de +5.78% sur l'ensemble du pôle les tarifs journaliers moyens des établissements.

1.6 Changement de méthode comptable

L'association a décidé d'appliquer la méthode préférentielle et de comptabiliser l'engagement relatif aux indemnités de départ en retraite auparavant présenté en engagement hors bilan.

La première comptabilisation de cet engagement constitue un changement de méthode qui a conduit à l'imputation d'un compte de report à nouveau à hauteur de 1 429 357 euros.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Cadre légal de référence et cadre applicable au secteur

L'association a appliqué dans le cadre de son arrêté annuel la réglementation comptable en vigueur pour les associations en conformité avec le plan comptable général et :

- Le règlement de l'ANC n°2018-06 du 05/12/2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations
- Le règlement spécifique de l'ANC n°2019-04 pour les ESMS
- La nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 bis applicable aux Etablissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du §1 de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles modifié par la loi 2022.217 article 135 du 21/02/2022

Durée et période de l'exercice comptable

La durée de l'exercice est de 12 mois et concerne la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.2 Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif

2.2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties en linéaire selon les durées suivantes :

- Logiciels 1 à 5 ans

2.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Sont appliqués les dispositions relatives aux art 122.-1, règlement comptable ANC n°2018-06 traitant de la réévaluation des actifs immobilisés corporelles et financiers, art 833.3, règlement comptable ANC n°2014-03 relatif aux méthodes d'amortissements et dépréciations, art 833.5, règlement comptable ANC n°2014-03 relatifs à certains éléments de l'actif immobilisé

Concept de « composant » : est comptabilisé chaque élément significatif d'un actif qui fait l'objet d'une utilisation différente, de telle sorte qu'il est appelé à être remplacé avant l'expiration de la durée d'utilisation prévisible du bien. Pour chacun d'eux, un plan d'amortissement distinct est établi.

Les durées d'amortissement sont fixées d'après la durée d'utilisation prévue pour le bien ou l'élément en cause. L'amortissement comptable de chaque élément d'actif est pratiqué sur sa durée réelle d'utilisation prévue par l'Association.

L'amortissement consiste à répartir le montant amortissable d'un actif en fonction de son utilisation.

Les immobilisations corporelles sont amorties en linéaire selon les durées suivantes déterminées dans le cadre de l'application des règlements sur les actifs et sur les amortissements :

- Constructions :
 - Gros œuvre 20 à 60 ans
 - Second œuvre 5 à 15 ans
- Equipements techniques / Agencements 3 à 20 ans
- Matériels et outillages 3 à 10 ans
- Matériels de transport 5 à 10 ans
- Matériels de bureau et mobilier 3 à 10 ans
- Matériels informatique 1 à 5 ans

2.2.3 Immobilisations financières

Les sommes retenues au titre du passage en 1988 du régime du prix de journée au régime de la Dotation Globale de financement sont inscrites à l'actif du bilan au poste « autres immobilisations financières ». Ces créances sont considérées être régénérées d'année en année et ne font pas l'objet de dépréciation.

Ces sommes sont couvertes au passif du bilan par une réserve (excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement) pour les affectations d'excédents antérieurs et « provisions réglementées » pour les dotations annuelles pratiquées sur les années antérieures au passage en dotation globale de financement. Ces éléments se détaillent ainsi :

- ESAT La Nacelle AS - Retenue sur Dotation Globale : 78 155 € (à l'Actif en 276)
- ESAT La Nacelle AS - Réserves de trésorerie : 111 091 € (au Passif en 106855 pour 1022.51€ et en 141 pour 110 068.72€)

2.2.4 Stocks

Les stocks figurant au bilan représentent les stocks d'approvisionnements et de fournitures nécessaires au fonctionnement des établissements. Ils sont valorisés selon la méthode du "Premier entré, premier sorti".

Des provisions pour dépréciation sont enregistrées quand les articles concernés présentent des taux de rotation anormaux.

2.2.5 Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, les mouvements étant enregistrés selon la méthode du "Premier entré, premier sorti". Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si le cours de ces valeurs est inférieur à leur coût d'acquisition.

2.2.6 Disponibilités

Les comptes bancaires ouverts à la BNP sont regroupés dans le cadre d'une convention de trésorerie afin de permettre une gestion centralisée de la trésorerie de l'Association. La position nette des comptes fusionnés BNP est présentée à l'actif du bilan à la ligne « Disponibilités » lorsque le solde net est débiteur ou au passif à la ligne « Emprunts et dettes assimilées » lorsque le solde net est créditeur, conformément aux préconisations formulées par la CNCC (EC 2010-54). Les autres comptes ne faisant pas l'objet d'une convention de trésorerie, sont présentés individuellement selon le principe de non-compensation.

La situation nette fusionnée des comptes ouverts à la BNP est de 14 796 343€ à l'actif du Bilan

Au 31/12/2023 la situation nette des diverses « disponibilités » de l'Association s'établit à 17 802 234€.

2.3 Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif

2.3.1 Fonds propres

Les fonds propres comprennent :

- Fonds associatifs :
 - Les valeurs du patrimoine intégré ;
 - Des apports avec ou sans droit de reprise ;
 - Des legs avec contrepartie d'actifs immobilisés ;
- Réserves statutaires : non actif
- Réserves pour des investissements ou des projets associatifs : La dotation à ces réserves et la constatation de l'utilisation des fonds se réalise lors de l'affectation du résultat annuel. Ces réserves sont destinées à financer des investissements à venir et des projets définis par les organes statutairement compétents pour les différents établissements de l'Association.
- Autres réserves (ces réserves sont acquises à l'Association), à savoir :
 - Réserves de trésorerie,
 - Réserves des plus-values.
- Reports à nouveau liés au traitement des résultats des établissements :
 - Les excédents ou déficits des exercices antérieurs dégagés par les activités non contrôlées ;

Résultats sous contrôle de tiers financeurs : Les établissements "sous contrôle de tiers financeurs" sont soumis à des règles de fonctionnement propres à la réglementation publique, traduits dans les comptes administratifs qui servent de base à leur financement. Les soldes excédentaires et déficitaires de ce type d'établissements sont, en principe, repris par les tutelles. Ils sont donc assimilés à des dettes et des créances à leur égard et n'entrent pas dans le résultat acquis à l'association.

Ainsi, un excédent dégagé au cours d'une année N, et approuvé par les institutions de contrôle, viendra en diminution des financements d'exploitation (prix de journée ou dotation globale) accordés le plus souvent au titre de l'année N+2. Inversement, un déficit approuvé générera un complément de financements.

Les résultats des établissements signataires d'un CPOM sont librement affectés par l'Assemblée Générale et ne constituent donc plus des résultats sous contrôle des tiers financeurs.

Les déficits constitués des rejets de charges par les financeurs initialement imputées sur les activités contrôlées

- Le résultat de l'exercice précédent
- La situation nette des Subventions d'investissements obtenues préalablement par nos financeurs sur des projets ciblés
- Provisions réglementées : Les provisions réglementées sont constituées par :
 - Des réserves de trésorerie constituées à la demande des financeurs.
 - Des réserves correspondant aux plus-values de cessions des éléments d'actifs cédés.

Des Crédits Non Reconductibles (CNR) attribués par l'Autorité Régionale de Santé sont comptabilisés dorénavant en fond dédiés.

2.3.2 Provisions pour risques et provisions pour charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la clôture conformément à l'article 833-12 règlement comptable ANC n°2014-03.

2.3.3 Fonds dédiés

Les fonds dédiés appliquent dorénavant la réglementation suivant l'article 132.-1 à 132-4 de l'ANC 2018-06 relatif aux fonds dédiés.

Ils enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

La contrepartie des fonds dédiés s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées ». Le montant des fonds dédiés de l'exercice N est repris, sur les exercices suivants, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds par la contrepartie du compte « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », inscrit au compte de résultat. Ce point est détaillé dans la partie 3.9 « Tableau de variation des fonds dédiés ».

2.4 Règles et méthodes relatives aux postes du compte de résultat

2.4.1 Dons

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit sa destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.

La règle de rattachement des produits à l'exercice : sont enregistrés sur l'exercice, les dons datés de l'exercice versés en chèques, cartes bleues ou virements, même s'ils sont encaissés après la date de clôture, ainsi que les dons en numéraire reçus avant la clôture.

2.4.2 Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement concernent d'une part, les subventions versées par les collectivités territoriales et d'autre part, celles versées au titre de la taxe d'apprentissage. Ces subventions sont traitées conformément au règlement de l'ANC 2018-06.

2.4.3 Produits liés aux financements réglementaires : Dotation globale de financement et Prix de journée.

Les financements accordés sous forme de Dotation Globale de financement ou de Prix de journée sont inscrits au compte de résultat au vu des conventions signées entre le financeur et l'Association. Les résultats dégagés à la clôture de l'exercice par les établissements en gestion contrôlée sont traités en résultat comptable de l'exercice soumis à l'approbation des autorités de contrôle.

2.5 Autres règles et méthodes comptables

2.5.1 Engagements liés aux départs à la retraite

Les engagements de retraite font l'objet cette année d'une provision dans les comptes de l'association.

Le montant des engagements de l'Association concernant les indemnités de départ à la retraite vis-à-vis de ses salariés s'élève au 31/12/2022 à **1 429 357€** sur une base de 312 Effectifs présents au 31/12/2022.

Le montant des engagements de l'Association concernant les indemnités de départ à la retraite vis-à-vis de ses salariés s'élève au 31/12/2023 à **1 740 538€** sur une base de 323 Effectifs présents au 31/12/2023.

Ces engagements ont été valorisés en retenant les recommandations 2013 R-02 du CNC du 7 novembre 2013 et IAS19. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

	31/12/2023	31/12/2022(**)
Taux d'actualisation IFC (*)	3,17%	3,77%
Source du taux d'actualisation	IBOXX corporates AA 10 ans au 31/12/2023	IBOXX corporates AA 10 ans au 31/12/2022
Duration des engagements	10	10
Table de mortalité	INSEE 2017-2019	INSEE 2013-2015
Taux d'augmentation des salaires (*)	Taux constants :	Taux constants :
Cadres	2,0%	2,0%
Non Cadres	2,0%	2,0%
Taux de sortie	Taux moyens (Cf. détail ci-après) :	Taux moyens :
Cadres	1,5%	1,5%
Non Cadres	4,0%	4,0%
Modalités de départ en fin de carrière	Départ volontaire en retraite à l'initiative du salarié	Départ volontaire en retraite à l'initiative du salarié
Age de départ en fin de carrière		
Cadres	64	63
Non Cadres	64	62
Charges sociales		
Cadres	60%	60%
Non Cadres	50%	50%

(*) inflation comprise

2.5.2 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature font l'objet d'une valorisation mentionnée dans la partie 4.3 « Contributions volontaires en nature ». Elles sont constituées et valorisées par des contributions en travail, en biens, en services.

Conformément à la réglementation relative aux modalités d'établissement des comptes des associations et fondations, la méthode d'évaluation retenue est établie au coût du personnel de remplacement pour les contributions en travail et au prix du marché pour les biens et les services. Le taux de charges sociales retenu pour les contributions en travail est de 58%.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles et amortissements

3.1.1 Tableau de variation des immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Acquisitions	Sorties	Brut à la fin de l'exercice
Frais de 1er établissement	88 184			88 184
Frais d'étude	158 132			158 132
Concessions, brevets, licences	464 436	71 319	15 839	519 916
Autres immobilisations	6 144			6 144
sous total	716 896	71 319	15 839	772 376
Autres immobilisations en cours	61 406		61 406	0
TOTAL	778 302	71 319	77 245	772 376

3.1.2 Tableau de variation des amortissements

AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Frais de 1er établissement	88 184			88 184
Frais d'étude	158 132			158 132
Concessions, brevets, licences	399 243	35 403	15 839	418 806
Autres immobilisations	6 144			6 144
TOTAL	651 702	35 403	15 839	671 266

3.2 Immobilisations corporelles et amortissements

3.2.1 Tableau de variation des immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Acquisitions	Sorties	Brut à la fin de l'exercice
Terrains	1 449 295			1 449 295
Agencements et aménagements sur Terrains	551 588	2 087 887		2 639 474
Construction & aménagements	27 347 034	18 937 997	83 358	46 201 673
Installations techniques mat. & outil.	3 500 671	757 448	76 738	4 181 382
Installations généraux diverses	3 301 404	81 836	6 960	3 376 279
Matériel de Transport	1 420 304	57 915	7 623	1 470 596
Matériel de bureau et informatique	1 012 087	71 938	62 981	1 021 044
Mobilier	1 450 122	121 198	208	1 571 112
Autres immobilisations corporelles	274 061	3 287		277 348
sous total	40 306 567	22 119 505	237 867	62 188 205
Immobilisations en cours	9 090 960		9 090 960	0
TOTAL	49 397 527	22 119 505	9 328 827	62 188 205

La colonne 'Acquisitions' comprend les immobilisations en cours 2022 qui ont été mises en service dans l'année pour 9,1 millions, suite à l'achèvement des travaux de construction de la MAS de Nainville et des travaux de rénovation de l'IME les Pampoux à Draveil.

3.2.2 Tableau de variation des amortissements

AMORTISSEMENTS et PROVISIONS IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Terrains	0			0
Agencements et aménagements	200 661	55 300		255 961
Construction & aménagements	13 821 432	1 108 200	83 359	14 846 273
Installations techniques mat. & outil.	3 045 473	176 420	76 737	3 145 155
Installations généraux diverses	2 478 941	183 345	6 960	2 655 325
Matériel de Transport	1 088 847	124 862	7 623	1 206 086
Matériel de bureau et informatique	802 621	109 819	60 181	852 259
Mobilier	1 328 846	55 811	208	1 384 449
Autres immobilisations corporelles	269 679	748		270 426
TOTAL	23 036 499	1 814 504	235 069	24 615 934

3.3 Immobilisations financières

3.3.1 Tableau de variation des immobilisations financières (montants bruts)

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Participations - Titres et parts BFCC	29 516			29 516
Titres immobilisés - Actions	266 891	1 418		268 309
Prêts	0			0
Dépôts et cautionnements versés	46 019	24 038	8 557	61 500
Créance passage dotation globale	0			0
Autres créances immobilisées	81 594			81 594
TOTAL	424 020	25 456	8 557	440 920

3.4 Échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

L'ensemble des créances et des dettes a une échéance inférieure à un an, à l'exception des éléments suivants :

CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Fournisseurs débiteurs			
Fournisseurs avances, acomptes et avoir à recevoir	50 651	50 651	
Usagers et clients	512 576	512 576	
Etats et départements	1 140 165	1 140 165	
ASP- Aide aux postes TH	861 574	861 574	
Créances douteuses	4 261	4 261	
Clients Factures à Etablir	249 822	249 822	
Personnels et comptes rattachés	20 483	20 483	
Créances sociales	6 085	6 085	
Créances fiscales	270 110	270 110	
Débiteurs divers	1 891 510	1 891 510	
TOTAL	5 007 237	5 007 237	0

DETTES	Montant brut	A un an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes bancaires				
Emprunts auprès des établissements bancaires	19 343 766	552 807	3 131 514	15 659 445
Intérêts courus sur emprunts	8 528	8 528		
Emprunts et dettes financières diverses	0			
Dépôts et cautionnements reçus	691		691	
Autres Dettes				
Fournisseurs et comptes rattachés	876 289	876 289		
Fournisseurs d'im mobilisations + retenues de garanties	928 763	928 763		
Factures non parvenues (Y compris Immos)	485 179	485 179		
Avances reçus et clients créditeurs (Avoir à établir)	12 916	12 916		
Personnel et comptes rattachés	1 004 128	1 004 128		
Dettes sociales	1 434 393	1 434 393		
Dettes fiscales	973 256	973 256		
Créditeurs divers	175 289	175 289		
TOTAL	25 243 199	6 451 549	3 132 206	15 659 445

3.5 Produits à recevoir et Charges à payer et comptes de régularisation actif / passif

3.5.1 Produits à recevoir et charges à payer

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants	Exercice 2022	Exercice 2023
Créances clients et comptes rattachés - Factures à établir	169 797	249 822
Personnels et compte rattachés		14 334
Organismes sociaux	93 049	6 085
Etat		
Autres créances	2 425 505	1 850 787
TOTAL	2 688 351	2 121 028

Charges à payer inclus dans les postes suivants	Exercice 2022	Exercice 2023
Fournisseurs factures non parvenues	427 340	485 179
Fournisseurs d'Im mobilisations factures non parvenues	888 442	
Personnels et compte rattachés	1 058 247	976 842
Organismes sociaux	497 215	451 461
Etat	48 178	1 211
Autres dettes	93 378	
TOTAL	3 012 799	1 914 694

3.5.2 Comptes de régularisation

Actif	Exercice 2022	Exercice 2023
Charges constatées d'avance	85 733	90 403
TOTAL	85 733	90 403
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Charges à étaler		
TOTAL	0	0

Passif	Exercice 2022	Exercice 2023
Produits constatés d'avance	0	5 000
TOTAL	0	0

3.6 Fonds propres

3.6.1 Tableau de variation des fonds propres

Fonds propres : Situation Nette	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Impact changement de méthode PIDR	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	578 797				578 797
Fonds associatifs Avec droit de reprise	4 192				4 192
Réserves d'investissements et projets	12 856 569	702 637			13 559 206
Autres réserves - Réserves réglementées	62 062				62 062
Autres réserves	0				0
Report à nouveau des activités sociales et médico sociales	7 666 394	92 579		-1 429 357	6 329 616
Report à nouveau autres	-399 962				-399 962
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	795 216	1 206 837	795 216		1 206 837
Situation nette fonds propres S/ Total	21 563 268	2 002 053	795 216	-1 429 357	21 340 748

Les variations de l'année sont liées :

- aux affectations des résultats 2022 pour les établissements financés par l'ARS et des résultats 2021 pour ceux du CD91
- à l'impact lié à comptabilisation des engagements de retraite

Autres fonds propres	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Reclassement	Solde à la fin de l'exercice
Subventions d'investissement					
Subventions d'investissement	8 123 484	2 415 703	3 109 798		7 429 389
Reprise sur Subvention d'investissement	- 6 045 889	3 109 798	100 725		-3 036 816
Provisions réglementées :					
Pour renouvellement des Immobilisations (*)	972 456			- 972 456	0
Réserve de couverture du BFR	1 050 904				1 050 904
Réserve de plus values nettes d'actifs	5 442 903		72 210		5 370 693
Autres fonds propres S/ Total	9 543 858	5 525 500	3 282 733	-972 456	10 814 170
Total Fonds Propres	31 107 127	7 527 553	4 077 948	-2 401 813	32 154 918

(*) conformément au règlement 2019-04, la provision pour renouvellement des immobilisations a été reclassée en fonds dédiés

3.6.2 Tableau d'affectation des résultats

	2023	Résultat Comptable	Résultat comptable incluant dépenses rejetées	1105 / 1195 - Provisions Rejetées - Ran Etb	11592 - DNO proposé	Résultat administratif	10682 - Réserves Investissement	11503 - RAN financ. mesures d'exploitation sur exo. suivants	106855 - Réserves Trésorerie	106856 - Réserves Compensation	115 - Résultat Sous Contrôle Financier
CD91	02- FH Horizon	330 462,54	330 463		5 632	324 830	200 000			124 830	
	07- FV 5 sens	77 847,69	77 848	1 025	-6 825	83 648	50 000			34 673	
	08- FJ Les Bordes	374 838,96	374 839	1 500	-21 876	395 215	200 000			196 715	
	12- FHV Les Coquibus	341 205,03	341 205		-24 611	365 816	200 000			165 816	
	sous total CD 91	1 124 354,22	1 124 354	2 525	-47 680	1 169 509	650 000	0	0	522 034	0
ARS	05- MAS Orée du Bois	546 577,74	546 578		0	546 578	546 578				
	04- IME Les pampoux	348 145,33	348 145		0	348 145	375 317	-27 172			
	04- SESSAD	95 414,84	95 415		0	95 415	110 577	-15 163			
	03- ESAT Nacelle	369 329,97	369 330		0	369 330				369 330	
	13- ESAT Aqueduc	69 065,84	69 066		0	69 066				69 066	
	09_BAPC Nacelle	-375 403,95	-375 404		0	-375 404				-375 404	
	19_BAPC Aqueduc	-125 377,49	-125 377		0	-125 377				-125 377	
	01- Direction générale	-561 821,49	-561 821		0	-561 821		-40 000			
sous total ARS	365 930,79	365 931	0	0	365 931	1 032 472	-82 334	0	-62 386	0	
Total gestion conventionnée		1 490 285,01	1 490 285	2 525	-47 680	1 535 440	1 682 472	-82 334	0	459 649	0
	09- BAPC Nacelle	0,00	0		0	0					
	19- BAPC Aqueduc	0,00	0		0	0					
	Gestion Propre	27 732,71	27 733		0	27 733	27 733				
Total gest. non conventionnée		27 732,71	27 733	0	0	27 733	27 733	0	0	0	0
TOTAL PB 91 (*)		1 518 017,72	1 518 018	2 525	-47 680	1 563 173	1 710 205	-82 334	0	459 649	0
Variation PIDR		-311 181,00									
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		1 206 836,72									

(*) Hors écritures d'éliminations intercos en consolidation

3.7 État des provisions pour risques et charges

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autre : Impact en report à nouveau	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Prv. Pour Risques Litiges					
Prv. Pour Risques et Charges de Personnel	264 794	531 171	47 794		748 171
Autres Provisions pour Risques					
Provisions pour indemnités départ à la retraite		311 181		1 429 357	1 740 538
TOTAL	264 794	842 352	47 794	1 429 357	2 488 709
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
des Immobilisations Incorporelles					
des Immobilisations En-cours					
des Immobilisations Financières					
des Stocks et En-cours					
des Comptes de redevables (Usagers, TF)	15 901	4 840	4 948		15 794
des Comptes Clients	1 667	1 884			3 551
des Débiteurs divers	2 161	30	1 797		394
TOTAL	19 729	6 754	6 745	-	19 738

3.8 Valeurs Mobilières de Placement

L'Association n'a procédé à aucune opération d'achat/vente de placements et n'a donc généré aucune plus-value de cession à ce titre, hors comptes relatifs aux placements CET.

Le solde des valeurs mobilières de placement reste inchangé au 31.12.2023 à hauteur de 217 139 euros.

3.9 Tableau de variation des fonds dédiés

	Fonds à engager au début de l'exercice	Augmentations	Reclassements /Transferts	Diminutions	Fonds restant à engager en fin d'exercice	Dont fonds non utilisés au cours des 2 derniers exercices
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS (*)	623 528	67 351	972 456	365 160	1 298 174	162 822
Fonds dédiés sur subventions ou Taxe Apprentissage sur exploitation	10 591	4 549		4 121	11 019	6 469
Fonds dédiés sur dons manuels	18 606			2 240	16 366	16 366
Fonds dédiés sur legs et dons - Familles MAS (**)	23 868		-23 868		0	
TOTAL	676 592	71 900	948 588	371 521	1 325 559	185 658

(*) Le montant de 972 456 euros de la colonne Reclassements/Transferts, correspond à la provision pour renouvellement des immobilisations.

(**) Ce fonds dédié correspondait aux fonds reçus pour le compte de l'association des familles de la MAS, l'argent a été transféré à ladite association au cours de l'exercice.

Les fonds dédiés sont constitués essentiellement de CNR perçues pour les établissements financés par l'ARS. Ils ont été demandés et obtenus pour le financement soit des formations métiers (Approche de l'Autisme, Makatons, AFGSU, Accompagnement des personnes en situation de Handicap...), soit pour des investissements déjà réalisés dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie dans les ESMS ou dans le cadre de l'aide à l'investissement.

3.10 Tableau des emprunts

Tableau des emprunts											Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023		
Dossier	Compte	Numéro	Libellé emprunt	Date	Durée	Montant initial	Capital début	Remb. Capital	Capital fin	- 1 An	entre 1 et 5 Ans	+ 5 Ans	
01	16411002	R00001	BNP 525 k€ (2008-Renégo 2017)	30/07/2017	72M	263 887	32 755	32 755	0	0	0	0	
02	16429202	157938	BFCC 3 728 329.60€ 1/6/2022 re	01/09/2022	240M	3 728 330	3 649 376	159 394	3 489 982	161 396	666 108	2 662 478	
03	16411005	R00001	BNP 813k€ (2009-Renégo 2017)	13/08/2017	120M	553 473	293 604	53 954	239 651	56 238	183 412	0	
03	16411008	03NACS	EMPRUNT1 150 k€ REVISE CAUSE	01/03/2021	204M	1 008 476	906 216	52 798	853 418	53 942	227 717	571 759	
04	16422012	R00001	BNP 737K23,7781%(renego 2017	11/06/2017	96M	108 550	34 245	13 552	20 692	13 746	6 946	0	
04	16422012	R00004	BNP 738K(76,2219%)(2010-René	11/06/2017	108M	347 964	109 772	43 443	66 330	44 063	22 267	0	
04	16422013	164013	IME BNP 82k€ (19)- TRAVAUXSI	13/04/2019	60M	82 650	20 806	16 637	4 169	4 169	0	0	
04	16422014	175961	PRET BFCC 2843k€	05/04/2024	300M	2 843 442	2 843 442	0	2 843 442	73 962	405 403	2 364 078	
05	16412000	545815	EMPRUNTCDC 11 250 000€	01/04/2025	360M	11 250 000	11 250 000	0	11 250 000	0	1 231 121	10 018 879	
05	16446002	000007	GNOSSAL2k€(1997)OK	05/01/1997	360M	2 128	322	79	242	80	162	0	
05	16446003	000008	GNOSSAL8k€(1997)OK	05/06/1997	360M	8 239	1 246	307	939	310	629	0	
07	16410301	R00001	BNP 625 k€ (2011-Renégo 2017)	07/08/2017	156M	478 096	280 667	38 002	242 664	38 680	161 734	42 250	
07	16438000	000002	CDC 2 271k€	01/12/2002	300M	2 279 670	438 385	106 148	332 237	106 222	226 015	0	
09	16411009	091802	BNP 361k€ (2018)	20/01/2019	60M	360 574	57 355	57 355	0	0	0	0	
19	16411003	R00001	BNP 307k€ (2008-Renégo 2017)	30/07/2017	72M	154 311	19 154	19 154	0	0	0	0	
						23 469 790	19 937 344	593 578	19 343 766	552 807	3 131 514	15 659 445	

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1 Ventilation de l'effectif salarié de l'association

CATEGORIE	Effectif salarié moyen annuel en ETP	Effectif salarié présent au 31/12/2023
Cadres	51.66	56
Employés	268.37	304
TOTAL	320.03	360

4.2 Rémunération des dirigeants élus

Les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction.

4.3 Contributions volontaires en nature

Le montant des contributions volontaires relatif au bénévolat est en lien avec le temps passé par les administrateurs sur les diverses réunions, commissions, et projets abordés au cours de l'année. Les quelques administrateurs actifs sur l'association ont pour autant été moins présents que l'an passé. Il reste pour autant des gros projets en cours nécessitant une implication active.

Réunions et accompagnements associatifs 2023	Nbre participants	Nbre heures	Total heures	Smic Horaire	Total Chargé
Bureaux et réunions	88	43	254	2 920	4 614
Accompagnements et Projets associatifs	575	532	2 524	29 076	45 941
Total			2 778	31 997	50 555

Le montant des prestations en nature en 2023 correspondant aux heures du personnel détaché de l'Education Nationale s'élève à :

Personnel détaché de l'Education Nationale	Nbre de personnes	Nbre d'heure jour	Nbre de jours de présence sur site en 2023	Nbre d'heure de présence réelle
5 Personnels éducatifs à 24h/semaine	5	6	150	4 500
1 coordinatrice à 24h/semaine	1	6	150	900
Total	6	24	300	5 400
Heures de rémunération moyenne			22,34	120 636
Charges patronales estimées à 58%				69 969
Total Valorisation estimative				190 605

Les heures de rémunération sont basées sur un barème qui n'a pas été revus depuis le 01/02/2017.

4.4 Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant
Néant	
TOTAL	0

Engagements reçus	Montant
Caution reçue du Département de l'Essonne	6 333 424
Caution reçue de la CEGC	640 064
TOTAL	6 973 488

4.5 Honoraires du Commissaire aux comptes

En application du décret n°2008-1487 du 30/12/08 et de l'article R.233-14 §17 du Code de commerce, les honoraires du Commissaire aux comptes figurant au compte de résultat agrégé au titre de chaque exercice comptable, se décompose de la façon suivante :

Mission	Exercice 2022	Exercice 2023
Commissariat aux comptes, certification examen des comptes et autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes.	55 204€	48 600€